Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
ECONOMIES D'ENERGIE AU SEIN DE LA COMMUNE DE LA NEUVEVILLE

Pour faire face au risque de pénurie d'énergie et afin de répondre aux objectifs de réduction de consommation dictés par la Confédération, la Municipalité de La Neuveville prend les mesures suivantes :

Extinction de l'éclairage public

L'éclairage public répond à des besoins de sécurité "routière et piétonne" et contribue au sentiment de sécurité des citoyens. Une partie de l'éclairage ne peut donc pas être éteint, notamment les installations appartenant au canton de Berne. Par contre, l'éclairage communal s'éteindra ***de 00h00 jusqu'à 05h00 dès le 10 octobre 2022.***

Actuellement, l'éclairage a déjà été diminué au maximum en fonction des normes et des possibilités techniques.

Pose des décorations lumineuses de Noël

Les éclairages de Noël seront installés ***du 5 décembre 2022 jusqu'au 6 janvier 2023*** et seront donc allumés au même moment que l'éclairage public. Ils s'éteindront ainsi à partir de 00h00 et jusqu'à 05h00.

Extinction des vitrines et enseignes lumineuses

Nous encourageons vivement les commerçants et les industriels à éteindre leur enseigne lumineuse ou leur vitrine.

M. Sébastien Gallet, chef d'exploitation au service de l'équipement, reste à votre disposition pour tout renseignement. Il peut être atteint par courriel à l'adresse sebastien.gallet@neuveville.ch ou par téléphone au 032 752 10 85.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

LES INFOS DU MUNICIPAL
7 octobre 2022

SORTIE ANNUELLE DES AINES DE LA NEUVEVILLE – MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

C'est avec beaucoup de plaisir et par une journée très ensoleillée que les aînés de la commune ont pu renouer avec la traditionnelle sortie en bateau.

Madame Thomet avec sa Schwytzoise a su rendre cette sortie très joyeuse et festive. Tous les participants, ainsi que le personnel naviguant, ont grandement apprécié sa bonne humeur, ses airs entrainants et son professionnalisme.

La visite du Laténium à Hauterive (parenthèse culturelle de notre sortie) a également réjouis les participants.

Lors du voyage de retour, les doyennes et doyens de la course ont été félicité-e-s par la Maire Madame Frioud Auchlin et un petit présent leur a été remis.

Merci à tous les participants et à Mme Thomet pour la belle ambiance pendant cette croisière. Egalement un très grand merci aux membres du Costume Neuvevillois, qui nous accompagnent depuis de nombreuses années, ainsi qu'aux accompagnants du Home Mon Repos et du SMAD pour leur dévouement tout au long de cette journée qui s'est parfaitement déroulée.

Nous avons été très touchées par vos retours positifs et chaleureux et nous nous réjouissons de vous retrouver tous l'année prochaine.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

le caj
le centre animation jeunesse

078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00
Samedi	Fermé

PROCHAINES ACTIVITÉS

Vendredi 14 octobre : Soirée Pizza
18h00 à 20h00
Inscription jusqu'au jeudi 14 octobre
Prix : 3.- *(ou aide à la préparation/rangement)*

Mercredi 12 & 19 octobre : Ateliers Halloween
14h00 à 17h00
Préparation décorations du CAJ

Vendredi 28 octobre : Soirée HALLOWEEN
19h00 à 00h00
Le CAJ se transforme en maison hantée !
DJ, light, atelier maquillage, prix du meilleur déguisement… C'est gratuit et sans inscription.

Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.

Entretiens individuels ou collectifs de prévention social et sanitaire pour les jeunes ou pour les parents de jeunes – orientation vers des services spécialisés

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur la révision de l'Arrêté sur les dépenses de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 29 du 19 août 2022 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Cet arrêté est entré en vigueur le 1er octobre 2022.

La Neuveville, le 7 octobre 2022

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérante : Stiftung PTA Biel, route de Neuchâtel 16, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Atelier 5 Architekten und Planer AG, Sandrainstrasse 3, 3007 Bern

Projet : Installation d'un bâtiment annexe type «Wood-Cube», utilisation comme atelier pour une durée de 3 à 4 ans, à la route de Neuchâtel 16, 2520 La Neuveville

Zone : Zone des abords de la Vieille Ville (ZAVV)

Dérogations : Aux articles 44 et 90 du Règlement de construction communal (RCC)

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 septembre 2022 au 31 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 30 septembre 2022

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Education & Development Network Sàrl, chemin des Prés-Guëtins 45, 2520 La Neuveville

Projet : Changement d'affectation d'un appartement en crèche, agrandissement de la crèche existante, au chemin des Prés-Guëtins 45, 2520 La Neuveville

Zone : H3

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 septembre 2022 au 31 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 30 septembre 2022

Municipalité de La Neuveville

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

AVEC LES DÉCHETS, ON S'ORGANISE

La déchetterie fonctionne bien

Depuis le 1er septembre 2022, un nouveau fonctionnement a été mis en place à la déchetterie communale. Cette démarche a été motivée par le besoin d'améliorer la sécurité et celui de redimensionner les missions des installations en fonction de la taille de la commune, mais aussi de diminuer les coûts de gestion des déchets. En effet, jusqu'à présent, la déchetterie de La Neuveville avait pratiquement les mêmes horaires que la déchetterie de Neuchâtel alors que sa population est dix fois moins importante. La Municipalité de La Neuveville tire un premier bilan positif et remercie la population de son engagement.

Sécurité optimisée

La zone de la déchetterie est désormais plus sûre notamment grâce à l'interdiction d'y circuler et au nouvel horaire. Ce dernier a été adapté en fonction de la fréquentation réelle des infrastructures analysée durant trois mois. Une plage horaire est également réservée aux véhicules d'entreprise le jeudi matin, la circulation motorisée ne se mélange plus aux flux des utilisateurs piétons et les dangers sont ainsi minimisés.

Coûts maitrisés

Selon la loi fédérale sur la protection de l'environnement, les coûts de gestion des déchets doivent être supportés entièrement par ceux qui sont à l'origine des déchets ; c'est le principe du pollueur-payeur. Jusqu'à présent ce n'était pas le cas à La Neuveville. Sur les 600'000 francs que coûte la gestion des déchets par année, seuls 550'000 francs étaient financés par les taxes (taxe de base et taxe au sac). Les utilisateurs de la déchetterie, et notamment les entreprises, ont bénéficié d'une situation libérale. Les nouvelles règles de la déchetterie vont permettre de financer entièrement les coûts d'élimination de ceux-ci. De plus, si les déchets sont mélangés dans les bennes, celles-ci doivent être triés par l'entreprise de recyclage. Ces coûts peuvent être évités si les usagers de la déchetterie respectent les indications apposées sur les bennes.

Nouvelles règles pour les déchets d'entreprise

Les entreprises neuvevilloises ont été informées des nouvelles règles en lien avec les déchets de chantier ou provenant de l'artisanat et de l'industrie. En effet, selon la Loi cantonale sur les déchets, les communes sont tenues de récolter et d'éliminer les déchets urbains, mais pas les déchets de chantier ou provenant de l'industrie et de l'artisanat. Ces derniers ne sont plus repris par la déchetterie communale car ils doivent être traités par des entreprises spécialisées régionales.

Des solutions pour les encombrants

La municipalité rappelle à la population et aux entreprises que les déchets encombrants sont récoltés quatre fois par année. Un déchet encombrant correspond à tout ce qui ne peut être placé dans un sac poubelle rouge officiel (17 à 110 litres). Il suffit de les déposer devant sa porte le jour de la récolte avec une vignette (à acheter au service des finances). Il est également possible de les déposer auprès des entreprises spécialisées régionales dont la liste est disponible à la déchetterie.

Nouveauté pour le recyclage du plastique

Depuis de nombreuses années, les flaconnages en plastique peuvent être déposés dans les supermarchés de la ville. Dès 2023, Swiss Recycling confirme sa politique de recyclage par la mise en place d'un système national de collecte et de recyclage du plastique dans les commerces de la grande distribution.

Le personnel de la déchetterie et du Service de la gestion du territoire se tient à la disposition de la population neuvevilloise pour toutes questions.

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.

www.attaquecerebrale.ch

Fondation Suisse de Cardiologie
Téléphone 031 388 80 80
CP dons 10-65-9

Votre cœur bat pour vous. Faites-lui du bien.

p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0

Fondation Suisse de Cardiologie
www.swissheart.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Octobre

Lundis 10, 17, 24, 31 **Samedis** 29

de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE NODS

L'Administration communale vous communique ses nouveaux horaires de permanence téléphonique, ceci afin de pouvoir continuer à vous servir dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

Nouvelle permanence téléphonique dès le 01.10.2022 :

Lundi
8h30 à 11h30 – 13h30 à 18h00

du Mardi au Jeudi
8h30 à 11h30 – 13h30 à 16h30

Ouverture des guichets (inchangée) :

Lundi
16h00 - 18h00

Mercredi
9h30 - 11h30

Jeudi
9h30 - 11h30

CONSEIL COMMUNAL

TAILLES SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2022.**

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

LEVÉE DE LA RESTRICTION D'EAU

Nous informons la population que nous avons pu lever la restriction d'eau cette semaine.

Par ces quelques lignes, nous tenons à remercier les citoyennes et citoyens qui ont pris conscience du manque d'eau et qui ont fait le nécessaire pour limiter leur consommation durant cette période de restriction.

L'Administration communale

COMMISSION NON-PERMANENTE POUR LE PROJET DU CHEMIN DES ÉCOLIERS

Recherche de membres

Afin de mettre sur pied une commission non permanente qui sera chargée de proposer un projet final suite à l'analyse des divers projets déposés pour le Chemin des écoliers, le Conseil communal est à la recherche de **3 personnes motivées.**

Vous êtes intéressé(e) par la problématique du Chemin des écoliers et avez un peu de temps à mettre au service de la collectivité ?

Alors faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt, **d'ici au 14 octobre 2022 dernier délai.** De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION NON-PERMANENTE POUR LE PROJET DE LA NOUVELLE DÉCHETTERIE

Recherche de membres

Afin de mettre sur pied une commission non permanente qui sera chargée de proposer des solutions au Conseil communal pour le projet de la nouvelle déchetterie, le Conseil communal est à la recherche de **3 personnes motivées.**

Vous êtes intéressé(e) par la problématique de la gestion des déchets et avez un peu de temps à mettre au service de la collectivité ?

Alors faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt, **d'ici au 14 octobre 2022 dernier délai.** De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

Avis de construction

Requérants : Rollier Véronique et Georges-André, Route de Diesse 12, 2518 Nods

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Martial Viret, Wasserstrasse la, 2555 Brügg

Projet : Adaptation et extension de l'installation de production solaire photovoltaïque existante en toiture, sur RF 2211 du ban de Nods, Route de Diesse 12, 2518 Nods

Zone : Zone Village ancien ZPO

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.10.2022

Administration communale

Avis de construction

Requérants: Alexandre et André Frésard, Les Auges 12, 2518 Nods

Auteur du projet : LB Planification Sàrl, Wermuth Lauriane, Place du Régent 1, 2523 Lignières

Projet : Installation de 2 horodateurs et 2 nouvelles places pour handicapés sur le parking de l'hôtel, sur RF 2190 du ban de Nods, Route de Chasserai 124, 2518 Nods

Zone : Zone agricole, inventaire IFP

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S3 / S3Zu

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 30.09.2022

Administration communale

Avis de construction

Requérante : Paroisse réformée de Nods, par Michel Walthert, Passage du Chalet 1, 2610 Saint-Imier

Auteur du projet : GobaTech, Gobat Patrick, En Geneveret 11, 2824 Vicques

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau avec module placé à l'extérieur, sur RF 131 du ban de Nods, Route de Diesse 3 et 5, 2518 Nods

Zone : Ensemble bâti A, objet digne de protection

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 30.09.2022

Administration communale

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

COMMUNE MIXTE DE NODS

La Commune mixte de Nods met au concours la place d'

Agent d'exploitation orientation voirie
Taux d'occupation : 80 à 100 %

Activités :
- Entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et des outils,
- Surveillance de la déchèterie,
- Service hivernal,
- Remplacement du concierge,
- Le cahier des charges complet peut être consulté sur le site de la commune www.nods.ch.

Profil recherché :
- CFC d'agent d'exploitation ou titre jugé équivalent,
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur,
- Disposition à accomplir un service de piquet et un horaire irrégulier,
- Aisance relationnelle,
- Connaissances de base en informatique (Word, Excel),
- Flexibilité indispensable.

Entrée en service : 1er février 2023 ou à convenir

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Nous offrons une activité autonome et variée ainsi qu'une place de travail stable au sein d'une collectivité publique à dimension humaine qui œuvre en faveur des citoyens.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès du conseiller responsable de la voirie, M. Eric Darioly au N° de tél. 079 637 29 75.

Merci d'envoyer votre candidature, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 31 octobre 2022 au Conseil communal, mention "postulation", Place du Village 5, 2518 Nods ou par courriel à commune@nods.ch.

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	26.12.2022	02.01.2023	Fermeture de fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

15 octobre, 29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre, Lundi 19 décembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Ludivine Ferreira Ribeiro et Fernando da Silva Ribeiro, Chenaux 24, 2517 Diesse

Auteurs du projet : Mme et M. Ludivine Ferreira Ribeiro et Fernando da Silva Ribeiro, Diesse

Propriétaires fonciers : Mme et M. Ludivine Ferreira Ribeiro et Fernando da Silva Ribeiro, Diesse

Projet : Remplacement des fenêtres, modification d'une fenêtre, isolation thermique, nouveau bardage et aménagement du talus sud, parcelle no 2093, Chenaux 24, village de Diesse

Zone : PQ «Fin de Chenaux»

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 septembre au 30 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 30 septembre 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Philippe Goetz, Route de Bâle 9, 2525 Le Landeron

Auteur du projet : GobatTech, En Geneveret 11, 2824 Vicques

Propriétaire foncier : M. Philippe Goetz, 2525 Le Landeron

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure, parcelle no 2168, La Chaux 7, Village de Lamboing

Zone : HA2

Dérogation : à l'art. 18 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 septembre au 30 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 30 septembre 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Service de la Promotion de la Nature, Schwand 17, 3110 Münsingen

Auteur du projet : Natura Biologie appliquée Sàrl, Le Saucy 17, 2722 Les Reussilles

Propriétaire foncier : Office des immeubles et des constructions OIC, Reiterstrasse 11, 3013 Berne

Projet : Création d'un plan d'eau de 150 m² dépourvu d'étanchéité synthétique, création de buttes pierreuses et d'aménagements destinés à la conservation de populations de crapauds accoucheurs présentes localement, parcelle no 2122, au lieu-dit «Châtillon», Prêles

Zone : Agricole

Zone protégée : Réserve naturelle de l'étang de Châtillon

Dérogations : aux art. 24 LAT, 4 et 6 LPN

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 septembre au 30 octobre 2022, publication dans la FO du 5 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 30 septembre 2022

Secrétariat communal

LEVÉE DE LA RESTRICTION D'EAU

Nous informons la population que nous avons pu lever la restriction d'eau cette semaine.

Par ces quelques lignes, nous tenons à remercier les citoyennes et citoyens qui ont pris conscience du manque d'eau et qui ont fait le nécessaire pour limiter leur consommation durant cette période de restriction.

L'Administration communale

RÉCOLTE D'HABITS CHAUDS

L'hiver approche et les familles ukrainiennes résidantes à Châtillon sont en manque d'habits chauds principalement pour les enfants et les adolescents de 5 à 15 ans. Les habits pour adultes sont également les bienvenus. Une récolte d'habits est organisée :

Samedi 29 octobre de 10h à 14h,
Maison de paroisse de Diesse
(Route de Prêles 15)

Ils ont besoin de votre soutien, merci d'avance ! Pour toutes questions, contactez le 077 476 75 82.

Groupe d'Animation Diesse, paroisses réformée et catholique du Plateau

FSG LA NEUVEVILLE LA SPORTIVE DU PLATEAU DE DIESSE

Course d'orientation de Halloween

Aux associations sportives de la région.

Mesdames et Messieurs,
C'est avec un grand plaisir que nous convions à cette 7ième édition de la course d'Halloween. Elle se tiendra le samedi 29 octobre 2022 au stand de Tir de Prêles. Le flyer ci-joint vous donnes tous les détails de cette manifestation. Il s'agit bien sûr d'une manifestation qui n'a d'autre but qu'une rencontre amicale. Les Participations peuvent être individuelles ou en groupes.

1. Deux parcours seront proposés pour différents niveaux de préparation et pour les enfants
2. La participation est gratuite et il sera possible de s'inscrire sur place ou sur le site internet de La Sportive, ce que nous encourageons vivement en raison de la préparation, en particulier pour l'impression des cartes du parcours. Pour ceux qui participent en équipes., celles-ci seront formées sur place. Un message d'annulation paraitra sue le site de la sportive en cas de force majeur.
3. Un pique-nique clôturera la manifestation, à la place de pique-nique ou au stand de tir selon la météo, ou chacun amène son repas, une braise sera à disposition.
4. Un Apéro sera offert conjointement par la FSG-La Neuveville et La Sportive du Plateau de Diesse.
5. En annexe vous recevez le flyer d'information.

Nous vous remercions de bien vouloir faire parvenir cette information à tous vos membres.

Avec nos meilleures salutations

Pour les sociétés FSG La Neuveville et La Sportive du Plateau de Diesse
Fabian Perrot, Richard Mamie, Laurent Anex, Julien Lehman et Jonathan Geiser

FOIRE de Diesse

Lundi 31 octobre

Marché artisanal et produits du terroir (dès 08h00)

Restauration le midi par le club hippique de Diesse

Promenade à dos de poney et château gonflable pour les enfants

Local de concert mobile Klängbus de 14h00 à 17h00 (www.klaengbus.ch)

Disco Halloween dès 17h00 – déguisements bienvenus

Concerts des Hermanos Perdidos à 14h00 et 18h30

Restauration le soir dès 17h30 avec la soupe à la courge du GAD et la raclette du CP Plateau

GAD

gad.diesse@gmail.com

Revision

Bahnersatzbus / Service par bus
17. – 21.10.2022 Ligerz–Prêles

Ligerz - Twann - Prêles **Achtung: Ab Prêles 1 Minute frühere Abfahrtszeit als im Fahrplan der Standseilbahn!**

Attention: Départ de Prêles 1 minute avant l'horaire du funiculaire!

	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ															
Prêles	6:14	6:44	7:14	7:44	8:44	9:44	10:44	11:44	12:44	13:44	14:44	15:44	16:44	17:44	18:44	19:44	20:44	
Twann	6:26	6:56	7:26	7:56	8:56	9:56	10:56	11:56	12:56	13:56	14:56	15:56	16:56	17:56	18:56	19:56	20:56	
Ligerz	6:32	7:00	7:32	8:00	9:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	
	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ															
Ligerz	6:24	6:54	7:24	8:04	9:04	10:04	11:04	12:04	13:04	14:04	15:04	16:04	17:04	18:04	19:04	20:04	21:04	
Twann	6:30	7:00	7:30	8:07	9:07	10:07	11:07	12:07	13:07	14:07	15:07	16:07	17:07	18:07	19:07	20:07	21:07	
Prêles	6:42	7:12	7:42	8:20	9:20	10:20	11:20	12:20	13:20	14:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	21:20	

Anschluss nach Nods / correspondance pour Nods: Lamboing, Scierie
Ⓐ verkehrt Mo - Fr / circule lu - ve
Rote Verkehrszeit = Zug Twann - Ligerz / Ligerz - Twann benutzen / heure en rouge = par train Twann - Ligerz / Ligerz - Twann

Ligerz - Festi (Minibus)

	Ⓐ	Ⓐ														
Festi	6:43	7:13	7:43	8:43			11:43			14:43	15:43	16:13	16:43	17:13	17:43	
Scherneiz	6:46	7:16	7:46	8:46			11:46			14:46	15:46	16:16	16:46	17:16	17:46	
Ligerz	6:51	7:21	7:51	8:51			11:51			14:51	15:51	16:21	16:51	17:21	17:51	
	Ⓐ	Ⓐ														
Ligerz	7:04	7:34	8:04	9:04			12:04			15:04	16:04	16:34	17:04	17:34	18:04	
Scherneiz	7:09	7:39	8:09	9:09			12:09			15:09	16:09	16:39	17:09	17:39	18:09	
Festi	7:12	7:42	8:12	9:12			12:12			15:12	16:12	16:42	17:12	17:42	18:12	

Ⓐ verkehrt Mo - Fr / circule lu - ve

Infolge Revisionsarbeiten wird der Betrieb der Standseilbahn **von Montag, 17. Oktober bis Freitag, 21. Oktober 2022 eingestellt.** Reisende werden stündlich mit Bussen via Twann - Twannbachschlucht befördert. Die Fahrzeit Ligerz - Prêles beträgt 16 Minuten.

- **SBB-Anschlüsse nach Biel/Bienne und Neuchâtel: Umsteigen in Twann erforderlich**.
- Anschlüsse Postauto von/nach Nods: Umsteigen Haltestelle «Lamboing, Scierie» erforderlich.
- Die Haltestelle «Ligerz Pilgerweg» wird nicht bedient.
- Die Haltestelle «Ligerz Festi» wird nur teilweise bedient, Platzzahl beschränkt.
- Der Fahrradtransport ist nicht möglich.
- Zusagen für Gruppen sind mindestens 24 h vor Abfahrt einzuholen.
- Auskünfte unter 058 329 93 14 oder 058 329 93 06.

Le service de funiculaire entre Ligerz et Prêles sera interrompu **du lundi, 17 octobre jusqu'au vendredi, 21 octobre 2022** pour cause de travaux de révision. Les voyageurs seront transportés toutes les heures par bus par Twann–Gorges de Twann. La dureé du trajet Ligerz–Prêles sera de 16 minutes.

- **Correspondance CFF pour Biel/Bienne et Neuchâtel: changer à Twann.**
- Correspondance car postal de/pour Nods: changer à l'arrêt «Lamboing, Scierie».
- **L' arrêt «Ligerz Pilgerweg»** ne sera pas desservi.
- L' arrêt «Ligerz Festi» sera desservis partiellement, le nombre des places est limité.
- Le transport de vélos n'est pas possible.
- Pour les groupes une réservation doit être effectuée au moins 24 heures à l'avance.
- Informations concernant le vinifuni au 058 329 93 14 ou 058 329 93 06.

aare seeland mobil

Course d'Orientation

La Sportive Plateau de Diesse — FSG La Neuveville

HALLOWEEN

Les sociétés de gymnastique du Plateau de Diesse et de La Neuveville organisent une course d'orientation avec possibilité de participation individuelle ou en équipe

Le samedi 29 octobre 2022 à 9h30
Stand de tir de Prêles - Participation gratuite
GPS: 47.094395 7.118113

Tous les sportifs et sportives amateurs de la région sont conviés à cet événement, avec un parcours parents-enfants.

Plusieurs niveaux de difficultés seront proposés, pour tous les âges et conditions. La course d'orientation se pratique avec une carte, qui vous sera remise sur place, boussole conseillée. Portez long pour éviter les tiques!

Nous nous retrouverons ensuite à la place de pique-nique, ou au stand de tir, où une braise sera mise à disposition pour vos grillades. Apéro offert par La Sportive et la FSG La Neuveville.

Inscription gratuite: info@lasportive.ch et sur place pour les retardataires. Les inscriptions sont individuelles, les équipes seront formées sur place. Message d'annulation sur www.lasportive.ch

Atelier pâtisserie

La pâte à choux

Samedi 12 novembre 2022 de 14h30 à 17h30
Battoir, Diesse
Avec le pâtissier Roland Morel

Vous êtes fan de pâtisserie ou juste gourmand ? Vous aimeriez apprendre à faire de la pâte à choux ? Cet atelier est fait pour vous. Vous y réaliserez vous-même la pâte à choux pour confectionner des choux craquelins et un Saint-Honoré.

Le GAD vous souhaite de passer un agréable moment gourmand lors de cet atelier!

Inscription jusqu'au 9 novembre 2022 auprès de Florence Jeanneret au 078 732 48 16.

Paiement : Frs. 50.- / par personne. (à partir de 11 ans)
CH34 8005 1000 0025 4770 2 Banque Raiffeisen Pierre Pertuis, Groupe Animation Diesse , 2517 Diesse

GAD

PROCHAINE RENCONTRE DES AÎNÉS
Mercredi 26 octobre 2022
Atelier biscuits au Cheval Blanc de Lamboing

Avis aux gourmandes et aux gourmands : atelier de biscuits pour la prochaine rencontre qui aura lieu :

Mercredi 26 octobre 2022 à 15 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au mercredi 19 octobre 2022** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de septembre.

Talon d'inscription – Atelier biscuits

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: ..... Localité: .....

No de tél.: ..... Transport : NON ◯ OUI ◯

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au mercredi 19 octobre 2022.

TAILLE DES HAIES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES POUR LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 14 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration

L'administration communale

RECOMMANDATIONS POUR LE SERVICE HIVERNAL

Le Conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11) :

Art. 74 - Obligation de tolérer

[1] Les bordiers doivent tolérer les interventions découlant
a de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées ;
b de mesures visant à écarter des dangers immédiats ; (…)

Art. 40 – Standard d'entretien

[1] L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.
[2] L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.
[3] Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.111.1) :

Art. 55 - Constructions et installations le long des routes publiques

[1] Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE CARTE D'IDENTITÉ

L'hiver approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport

Paroisse réformée de La Neuveville

Rendez-vous
Groupe de prière et partage biblique
Chaque mercredi, 10h, salle Schwander, au-dessus du secrétariat.
Cultes dans les homes
Ve 10h, Mon Repos, 10h45 Montagu. Sauf 4 novembre
La Marelle
Di 30 octobre , 17h, salle du Cheval-Blanc à Lamboing, spectacle de la Compagnie la Marelle sur l'apôtre Paul.
Culte régional de la Réformation
Di 6, 10h, Blanche église
Conférence
Ma 8, 19h30, battoir de Nods, changement d'identité sexuelle, homosexualité... le regard d'une pasteure. Celui de Nicole Rochat, pasteur dans l'église réformée neuchateloise.
Groupe de chant
Me 9 et 23, 14h30, maison de paroisse
Culte Terre Nouvelle et repas choucroute
Di 13, 10h Blanche église, puis dès 12h à la salle des Epancheurs, repas proposé à tous pour soutenir nos œuvres d'entraide. Inscription au secrétariat
Cute du souvenir
Di 20, 10h, Blanche église. Pour allumer une lumière dans le souvenir de celles et ceux qui nous ont quitté
Mini Bazar d'automne
Je 24, dès 14h à la salle Schwander au dessus du secrétariat. Confitures, artisanat, pâtisserie, etc. Bienvenue !
Taizé
Di 27, 19h30, Blanche église, recueillement de Taizé
Site internet
Notre site www.paref2520.ch vous donnera des messages à écouter en ligne, des méditations et dernières informations concernant notre paroisse et notre région.
Contacts
Président de paroisse : P. Aegerter, 032 751 40 21
Secrétariat : Sylvie Rossé, 032 751 10 35
Pasteur·e·s : John Ebbutt, 032 751 28 57
Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 9. Oktober
10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Pfrn. Corinne Kurz und Miriam Vaucher (Musik).
Pikettdienst
29. August bis 30. November: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
Dimanche 9 octobre 2022, messe à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Partage biblique à La Neuveville
Un partage biblique aura lieu à La Neuveville vendredi 7 octobre, de 12.15 à 13.15. Bienvenue à chacune et chacun, avec son pique-nique, à la grande salle de paroisse, rue des Mornets 15, à La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 9 octobre
Culte à La Neuveville, Blanche église, 10h
Dimanche 16 octobre
Culte à Diesse, 10h, thème: La foi pour mieux respirer dans le quotidien de sa vie !
Service de voiture (voir ci-dessous)
Après-midi enfants
Lundi 17 octobre: Ateliers cuisine, magie et bricolage;
Mercredi 19 octobre: Après-midi cinéma, les après-midi enfants ont lieu de 14h à 16h à La Maison de paroisse
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 9 octobre
10h, la Neuveville, culte, Sainte-Cène.
Dimanche 16 octobre
10h, culte à Nods.
Mardi 18 octobre
Rencontre des aînés, 14h à la cure.
Dimanche 23 octobre
10h, culte à Diesse
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

APRÈS-MIDI ENFANTS A LA MAISON DE PAROISSE DE DIESSE

Bricolages, pâtisserie et magie
Lundi 17 octobre 14h-16h15

Tu deviendras bricoleuse/bricoleur en repartant avec un magnifique hibou, pâtissière/pâtissier en décorant un succulent gâteau et magicienne-magicien en apprenant des tours de magie !

Cinéma et pop-corn
Mercredi 19 octobre 14h-16h15

Avec le dessin animé
"Tous en Scène 2", rires garantis !
(âge recommandé, 6 ans)

Invites tes copains, nous allons bien nous amuser !

Bienvenue à chacune et chacun !

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60
Depuis le 1er octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE
Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.
Soutenez-nous.
prosenectute.ch
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, Ouvert du lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h, Samedi et dimanche: 9h-15h, Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30.
Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	14.10	20h30	Piano Paradiso
Vendredi	21.10	20h30	Big Band Jazz
Samedi	29.10	20h30	Joya Marleen
Dimanche	6.11	17h00	Pantoufle
Samedi	12.11	20h30	Zydeco Annie
Samedi	19.11	20h30	En apARTé
Dimanche	20.11	17h00	En apARTé
Vendredi	25.11	20h30	Billie Bird
Vendredi	9.12	20h30	Maria de la Paz
Dimanche	11.12	17h00	Le Chebu de Noël

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.
- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch